

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 02 AVRIL 2024

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 27 mars 2024

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

2 avril 2024 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations est effectué à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

- Motion de soutien au département des Yvelines afin d'appuyer sa démarche auprès de l'État pour retrouver des capacités financières
- Subventions aux coopératives scolaires pour les projets thématiques – année 2024
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023 – budget principal
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2024
- Fixation des tarifs - 2024/2025
- Budget primitif 2024
- Autorisations de programme et crédits de paiement 2024
- Subvention 2024 – Centre communal d'action sociale de la Ville de Maurepas
- Convention d'occupation du domaine public avec la société MAGIE DES NOUNOURS (parcelle AS 210 pour partie)
- Convention relative à l'organisation des stages "Savoir Nager" entre le comité départemental des Yvelines, de la Fédération Française de Natation, le Centre aqualudique Castalia, la ville d'Elancourt et la ville de Maurepas
- Convention avec le CIG de la Grande Couronne pour une mission de mise en place d'un protocole de lutte contre le harcèlement - Renouvellement
- Tableau des emplois - modifications

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

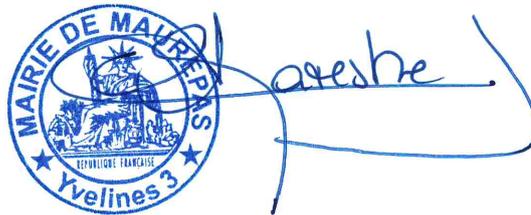
- Convention de partenariat avec l'association CANI N'FURIOUS relative à l'organisation d'une course canicross
- Acquisition d'un bien par préemption - local 8 bis rue de la Saône
- Acquisition de terrains ENS - parcelle cadastrée section A numéro 764
- Cession de la parcelle W 314 à la société ANTIN RESIDENCE valant résiliation du bail emphytéotique avec la SA HLM SOFI
- Subventions aux associations – année 2024
- Subvention 2024 à l'association Union Nationale des Combattants - section Maurepas
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Maurepas Entraide - avenant n°3
- Subvention 2024 au Basket Club de Maurepas
- Subvention 2024 au Comité de Jumelage
- Subvention 2024 d'investissement à l'association Gymnastique Elancourt Maurepas
- Subvention 2024 à la SEM du Cinéma des Sept Mares

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER

Maire



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas

2 place d'Auxois – CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX

01 30 66 54 00 – mairie@maurepas.fr

maurepas.fr